

19.07.2021 #36

▶ A COMPTER DU 1^{ER} AOUT 2021

Conformément à la Convention Collective IDCC 1880 du « Négoce de l'Ameublement »,
vous trouverez ci-joint la nouvelle grille des salaires minima applicable à compter du 1^{er} aout 2021.
Le premier groupe est porté à 1 558 euros.

▶ Retrouvez cet élément en téléchargement sur votre espace dédié [SNEC PRO](#)